

duché d'Aquitaine, qu'il tenait en fief de la France, supportant patiemment ce joug, quoiqu'il dût en coûter à son orgueil. La guerre entre ces deux rois naquit d'une cause toute vulgaire. Deux matelots, l'un normand et l'autre anglais, se prirent de querelle et en vinrent aux mains, en 1292; le normand mourut par suite de ses blessures. Ce fut une étincelle d'où jaillit un embrasement général entre les Français et les Anglais d'abord, puis entre leurs princes. En 1293, les offenses et les représailles furent si vives, que, sans s'être déclaré la guerre dans les formes accoutumées, on se battit sur mer des deux côtés avec fureur. Les Français furent, après quelques succès, complètement mis en déroute. Edouard ne voulut voir, dans ce combat livré sans ses ordres, qu'une dispute privée, et refusa sa part du butin¹. La guerre lui répugnait, mais ces précautions ne suffirent pas pour le mettre à l'abri des attaques de Philippe, qui s'avança contre lui, escorté de ses légistes, tout-puissants créateurs du droit, qui n'ignoraient pas le projet caché de Philippe, de chasser Edouard du continent français.

Au milieu de cette espèce de guerre, sans caractère précis et sans règle, le bruit courut que les gens

¹ Walsing. 60. 479. — Trivet. Chron. 274. — Vill. Lib. VIII. Car. 4.

de Bayonne, sujets d'Edouard, avaient tenté de s'emparer du port de La Rochelle. Philippe, en sa qualité de seigneur direct de l'Aquitaine, ordonna au lieutenant anglais de renfermer les coupables dans une prison française. On ne tint nul compte de l'ordre, et les officiers de Philippe essayèrent d'expulser de cette contrée les vassaux indociles : mais, ils furent repoussés par les armes. Alors, Philippe cita Edouard, comme son vassal, à comparaître dans le délai de dix jours, devant son parlement afin d'y rendre raison de ses procédés. Le prince anglais offrit réparation de toute injure et de tout dommage, et demanda que le différend fût vidé par sentence d'un arbitre à leur choix, et qui pourrait être le Pape dont le devoir était de maintenir la concorde parmi les rois¹.

Il renouvela les mêmes offres, par l'intermédiaire d'Edmond, son frère, qu'il envoya en France, en qualité d'ambassadeur; mais ce dernier, qui était d'une grande simplicité, tomba dans les pièges du Roi et de ses juristes. Il conclut un traité, par lequel Edouard abandonnait la Gascogne entre les mains de Philippe, durant quarante jours de l'année 1294, en réparation de son honneur offensé: à ce prix la citation était

¹ Walsing. 60. 481.

retirée. Edouard ratifia le traité d'Edmond; mais, au bout des quarante jours, Philippe, violant la foi jurée, ne voulut ni rendre la Gascogne, ni cesser les poursuites féodales contre Edouard qu'il fit condamner comme rebelle par son parlement. Les négociations furent rompues, et des deux côtés on courut aux armes.

Chaque adversaire en venant au combat eut soin d'y amener des alliés pour renfort. Philippe avait attaché à sa cause Eric, roi de Norwège, ennemi d'Edouard, qui l'avait exclu du trône d'Écosse; Rodolphe, ex-roi des Romains, lequel espérait renverser Adolphe de Nassau, son rival; Hugues de Longwy, Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé, Florent, comte de Hollande, Othon IV, comte de Bourgogne, et enfin quelques villes de Castille et les communes de Fontarabie et de St-Sébastien. L'espoir de s'agrandir était le mobile des hauts seigneurs, l'ordre de la France, celui des petits¹. Edouard avait pour lui Adolphe de Nassau, roi des Romains, dépossédé par Philippe des états d'Arles et de Bourgogne, et Philippe de Richemont, duc de Bretagne. Mais, les deux principaux combattants s'appliquèrent surtout à se créer l'un à l'autre de puissants ennemis domes-

¹ Daniel. Hist. de France. Philippe-le-Bel. an. 1295.

tiques au sein de leurs États. Philippe se lia à Jean Baliol, roi d'Écosse, auquel Edouard serrait assez rudement le frein. Ils se promirent mutuellement de prendre les armes contre l'Anglais, soit que la France se décidât à la guerre, soit que ce fût l'Écosse¹. De son côté, Edouard avait conclu, dès 1294, un traité avec Guy de Dampierre, comte de Flandre et vassal de France, qui lui promit sa fille Philippine pour épouse avec une riche dot. Mais, Philippe-le-Bel sut attirer à Paris, sous de riants et agréables prétextes, le comte et la fiancée qu'il fit perfidement emprisonner dans la Tour du Louvre. Guy trouva moyen de s'échapper; mais sa malheureuse fille demeura captive jusqu'à sa mort, qui, au témoignage du père, fut l'effet du poison². Ces iniques violences unirent plus étroitement le prince flamand à Edouard et inspirèrent plus tard la fureur avec laquelle le premier combattit Philippe.

Telle était l'occupation de ces princes tandis que, à Anagni, les esprits s'ouvraient, comme nous l'avons dit, au doux espoir de la paix. Le pontife qui la désirait sincèrement, fit tout ce qui était de son devoir en qualité de père des fidèles, et par conséquent de conciliateur, pour rétablir l'harmonie entre

¹ Rymer. Tom. 2. p. 695.

² Vill. VII. 49. — Chron. Nangii. 1294. Walsing. 29.

Philippe et Edouard. Fleury trouve qu'il y eut précisément en cela de l'indiscrétion de la part de Boniface, qui voulait s'ingérer dans les affaires d'autrui et y agir en maître ¹. Mais, si à sa science profonde du droit, l'historien français avait joint un peu de cette autre science qu'on appelle philosophie de l'histoire, il aurait facilement compris qu'au temps de Boniface un souverain pontife était, du consentement commun des peuples, réputé arbitre naturel des différends graves entre les nations chrétiennes. Ce qui est si vrai qu'Edouard lui-même voulut, de son propre mouvement, se soumettre avec Philippe au jugement du Pape.

Boniface s'interposa donc comme médiateur entre Edouard et Philippe et entre leurs alliés, dans le propre intérêt des dissidents et pour ménager le sang des peuples et les biens des églises que la guerre dévorait. Il est vrai pourtant que, dans toute cette affaire de la paix, il montra une certaine inclination de cœur pour Philippe, dont les intérêts dirigèrent constamment les négociations. Au mois de février 1295, il envoya, en Angleterre et en France, les cardinaux Bernard, évêque d'Albano, et Simon de Palestrine, en qualité de légats, pour faire poser les ar-

¹ Lib. LXXXIX. num. 42.

mes aux deux rois qui déjà étaient aux prises. Ils avaient ordre de dissoudre les ligues, de délier les parties du serment par lequel elles s'étaient obligées, d'aplanir tous les obstacles à la paix. Le pontife avait ajouté à ces dispositions de larges pouvoirs pour fulminer au besoin des censures contre lesquelles toute voie de recours ou d'appel était fermée ¹.

Les légats arrivèrent en mai 1295 ² à Paris d'où ils se rendirent à Londres, au mois de juillet. Edouard les reçut avec toute sorte d'honneurs, et convoqua à leur occasion un grand parlement à Westminster. Les évêques de Palestrine et d'Albano y exposèrent les motifs de leur ambassade ; Edouard, frère du roi, et Jean Lacy ceux de la guerre engagée avec la France. Edouard goûtait les conseils pacifiques du Pape, mais, pour les suivre, il avait besoin du consentement d'Adolphe, roi des Romains, son allié. On convint d'une suspension d'armes jusqu'au mois de novembre ³, pendant laquelle on pourrait négocier la paix. Mais, au milieu de ces espérances, les Français firent tout-à-coup une descente à Douvres et saccagèrent cette ville. A cette nouvelle, Edouard non-seulement rompit la trêve tant souhai-

¹ Rayn. 1295. 41. Epi. 2. Lib. I.

² Chron. Guill. Nangii, apud Achery. Tom. 3. 1295.

³ Rymer. Tom. 2. p. 685.

tée, mais sentit s'accroître ses vieilles rancunes contre Philippe ¹.

Boniface cependant ranimait de loin les négociations par ses lettres aux légats. Il en adressa aussi une à Edouard, le 28 mai 1295 ², en date de Velletri: elle arriva probablement pendant la tenue du parlement de Westminster. Il l'exhortait à déposer ses pensées de guerre, qui ne convenaient plus ni à son âge déjà avancé, ni à ses forces affaiblies. Avait-il oublié d'ailleurs, qu'il s'était engagé par vœu envers le roi des rois à secourir la Terre-Sainte? Ne pensait-il pas aux dangers auxquels il exposait son salut éternel, en tournant contre des frères en Jésus-Christ, une puissance qui devait être employée contre les infidèles? Ignorait-il que cette querelle était sans gloire pour un roi, et une cause de joie pour les ennemis de la croix? Enfin, il le priait, par le Seigneur Jésus-Christ, par le respect dû au Siège apostolique, par l'intérêt de son âme, d'entrer en conciliation avec Philippe ³. Boniface adressa, dans le même but, celui de la paix, l'archevêque de Reggio et l'évêque de Sienne à Adolphe, roi des Romains. Plein de

¹ Chron. Guill. Nangii. — Matth. Westm. 4. — Kesyghton de Ev. Angli. Lib. III. p. 2503.

² Ep. 170. ap. Rayn. n. 43.

³ Ep. 170. ap. Rayn. 1295. 43.

confiance dans Edouard, ce dernier attendait les plus grands avantages de la guerre; mais Albert, son rival, qui voulait lui ravir la couronne, l'inquiétait et lui rendait nécessaire la bienveillance du Pape. Aussi Adolphe avait-il déjà envoyé à ce dernier des messagers pour lui protester de son dévouement à l'Eglise romaine: mais de la paix, pas un mot. Boniface le remercia de ses bons offices, de son dévouement; l'assura de sa bienveillance; l'engagea à ne pas mettre ses actes en désaccord avec ses paroles; lui exprima sa volonté de le voir en bonne intelligence avec Philippe, et lui dit que pour conclure la paix, il lui adressait, en qualité de légats, les prélats de Reggio et de Sienne ¹. Dans une autre lettre ², il lui inspire quelque crainte relativement à sa souveraineté encore mal affermie, et se plaint pour la première fois de n'avoir pas vu, selon l'usage, lors de son exaltation à la papauté, les ambassadeurs du roi des Romains: « Sont-ce là, ô mon fils, les louables commencements de votre grandeur? Est-ce là votre manière d'inviter et d'encourager l'Eglise romaine à vous secourir dans votre détresse? Eh quoi! vous considérant comme élu et appelé de Dieu pour établir la paix et la tranquillité par toute

¹ Rayn. 1295. 44. Epi. 170.

² Ib. Epi. 175.

« la chrétienté, vous employez, dès le début de votre
 « règne, votre puissance, tous vos efforts au boule-
 « versement du monde, à attiser le feu de la guerre
 « entre les princes chrétiens, catholiques; vous tour-
 « nez vers ce but toutes vos forces, au grand détri-
 « ment de votre honneur. Sied-il bien à un prince
 « aussi puissant, aussi illustre que vous, de se lais-
 « ser entraîner au combat comme un simple soldat,
 « par le vil appât d'une solde ¹? Je vous fais ces re-
 « présentations par zèle pour votre honneur et votre
 « renommée. »

Le pontife avait exhorté, aussi par lettres, les évêques d'Allemagne à recevoir honorablement ses légats et à tenir pour valides les censures que ceux-ci seraient dans le cas de lancer contre les rebelles; il avait essayé de plus sur l'esprit d'Adolphe de l'influence d'un frère prêcheur, nommé Diterius, qui jouissait, à cause de sa grande vertu ², d'une puissante autorité auprès du roi; mais, voulant appuyer ses exhortations d'un argument plus efficace, il écrivit à l'archevêque de Mayence, de refuser tout

¹ Et c'était vrai : « Romanorum rex Adulfus regi Angliæ Eduardo pecunia contra Regem Franciæ confederatus. » Guill. Nangii chron. 2294. « Rex Angliæ misit Regi Romanorum *** millia marcorum, ut retulit qui vidit. » Chron. colmariense. Par. 2.

² Rayn. 4295. 46.

secours, tout subside à Adolphe s'il voulait prolonger la guerre. C'était réduire ce dernier à l'impuissance; car, durant l'interrègne, les princes de l'Empire ayant usurpé beaucoup de droits fiscaux qui appartenaient à l'Empereur, et les biens de la couronne germanique, Adolphe dont les États paternels n'étaient que d'un mince revenu, ne pouvait attendre de secours pécuniaires que des princes électeurs et de ses vassaux.

Boniface faisait une œuvre digne de bénédictions en retenant, dans l'intérêt de leurs peuples et des églises, les bras armés de ces princes. Les guerres ne se font pas sans argent, et, pour en avoir, Edouard et Philippe imposaient souvent et largement des tailles sur les laïques et sur les clercs; en sorte que les premiers étaient appauvris, et que les seconds avaient de plus à gémir sur la violation des immunités ecclésiastiques. A l'époque même où les légats arrivèrent à Paris, pour traiter de la paix, c'est-à-dire au mois de mai, Philippe déshonorait la dignité royale et violait, de la manière la plus vile, les droits de ses peuples en vue de ces maudites guerres. Il fit publier dans son royaume ce scandaleux édit : « Que les
 « nécessités où le mettaient les affaires du royaume
 « le déterminaient à faire frapper une monnaie dans
 « laquelle il manquerait peut-être quelque chose du

« poids ou du titre : qu'il s'obligeait, lui et sa femme, Jeanne de Navarre, à réparer le dommage qui en résulterait pour qui que ce fût? ¹ » Cette promesse empêcha d'abord les clameurs des Français; plus tard, leurs cris éclatèrent, quand le Roi se dispensa de l'engagement qu'il avait pris et revint même à ce moyen commode d'emplir ses coffres.

Mais, tandis que le cœur du pontife gémissait sur l'inutilité de ses efforts auprès des rois de France et d'Angleterre, un autre prince du Nord portait brutalement la main, non-seulement sur les biens ecclésiastiques, mais même sur les personnes consacrées à Dieu. C'était Eric IV, roi de Danemarck.

Avant de parler de ses violences envers l'archevêque de Lundén, il importe, pour en bien juger, de reprendre les choses d'un peu plus haut. Après la mort du pape Innocent III, l'immunité des clercs et des patrimoines ecclésiastiques commença à souffrir de graves atteintes; les princes laïques les violèrent sans retenue, agissant, dans les pays civilisés, par préjugé de revendication de droits, et, dans les contrées non civilisées, par violences et emportement d'autorité. Parmi ces derniers se distinguait le roi de Danemarck, royaume qui comprenait la grande pres-

¹ Ordonn. des rois de France. T. 4.

qu'île du Jutland et d'autres îles. Quoique St-Anscher, moine bénédictin de l'abbaye de Corbie, en France, y eût porté la lumière de l'Évangile, dès l'année 826, les Danois persévérèrent néanmoins dans leurs pirateries qu'ils exerçaient surtout au préjudice de la France ¹. Même après que ces brigandages eurent cessé, les mœurs demeurèrent farouches dans cette contrée dont l'histoire ne semble écrite qu'avec du sang et des larmes : on n'y voit que guerres cruelles, assassinats de rois, révoltes de peuples; en un mot, absence presque complète de justice, abus affreux de la force sauvage. Il n'est pas douteux que le clergé ne participât lui-même aux vices de ce peuple; mais, il est certain aussi que le respect envers Dieu et ses ministres était un bouclier souvent trop faible pour le garantir de la tyrannie des princes danois. Nous trouvons, dès l'année 1257, les évêques plongés dans un grand découragement par suite de ces violences et essayant de s'en mettre à l'abri par des décrets arrêtés en concile national. Les évêques s'assemblèrent et portèrent, dans ce synode, quatre décrets que nous lisons dans les épîtres d'Alexandre IV ² et qui ont été publiés par Rinaldi et

¹ Art de vérif. les dates.

² Lib 3. Epi. 674.